



Doit-on obligatoirement prendre 6 jours de congés ?

Par **luhm**, le **26/10/2010** à **14:29**

Bonjour,
Je dépends de la convention collective nationale de détail de fruits-légumes et prod.laitiers.
Mon employeur me dit que je dois prendre forcément 6 jours de congés consécutifs.
Ne puis-je pas prendre que 3 ou 4 jours si je le souhaite ?
Si l'activité de l'entreprise nécessite ma présence doit-il me le justifier par écrit ? Peut-il le refuser plusieurs fois s'il peut refuser ?
Merci

Par **DSO**, le **27/10/2010** à **07:27**

Bonjour,
C'est l'employeur qui décide de la prise des congés payés.
Cordialement,
DSO